



COMMUNIQUE DE PRESSE

24 avril 2013

Attribution aux agriculteurs de droits à paiement unique dans le cadre des réserves nationale et départementale

Pour la campagne 2013, 5 programmes de dotation de droits à paiement unique (DPU) par la réserve départementale ont été créés :

- « Nouvel installé entre le 16 mai 2012 et le 15 mai 2013 »
- « Nouvel exploitant installé entre le 16 mai 2012 et le 15 mai 2013 »
- « Plan de redressement : agriculteur en difficulté »
- « Achat de foncier réalisé après le 15 mai 2010 par un nouvel installé »
- « Revalorisation de DPU de valeur inférieure à 80 € »

Les formulaires et notices de demandes d'attribution de DPU sont disponibles :

- sur le site www.lot-et-garonne.gouv.fr (rubrique « agriculteur/PAC/choisir DPU),
- sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr (rubrique formulaire et notice),
- auprès de la direction départementale des territoires (05 53 69 80 13) et des organisations professionnelles agricoles.

Les formulaires doivent être déposés à la DDT - 1722 avenue de Colmar 47916 AGEN cedex 9, accompagnés des pièces justificatives, avant le **15 mai 2013**.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr